

Marché d'ingénierie de l'ANCT



Contexte de l'élaboration de feuilles de route FNE



France Numérique Ensemble est la feuille de route de la politique publique d'inclusion numérique 2023-2027

2017

Stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI)

2023 - 2027

France numérique ensemble

L'axe 1 de la feuille de route nationale ambitionne de « territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié »

Dans ce cadre, l'ANCT propose aux collectivités le financement de tout ou partie d'un accompagnement en ingénierie sur la feuille de route d'inclusion numérique. L'accompagnement est réalisé par un des deux prestataires retenus par l'ANCT.





Qui peut se saisir du marché ?

Conseils
départementaux

Villes

Communes

Établissements
publics de
coopération
intercommunale
(EPCI)







**Souhaitant être accompagné sur
l'élaboration ou la mise en œuvre de leur
feuille de route de l'inclusion numérique**
(détail des offres ci-après)





Quelles sont les offres d'accompagnement ?

Exemples	Offres	Détails de l'accompagnement
	Diagnostic et stratégie territoriale	Analyse et état des lieux des besoins, co-construction des priorités avec les acteurs du territoire, rédaction de la feuille de route
	Soutien à la mise en œuvre de la feuille de route	Mise en place d'outils d'animation de la gouvernance, mobilisation de partenaires, appui au montage financier...
	Structuration de jeux de données	Accompagnement à la mise en place d'un outil de gestion de la donnée, sensibilisation et formation des usagers à l'utilisation de l'outil
	Préfiguration d'un lieu de médiation numérique	Etude d'opportunité et de faisabilité relative à la création ou à l'adaptation de lieux de médiation numérique





Comment bénéficiaire de l'accompagnement ?

1

La collectivité **exprime son besoin** auprès de la préfecture
[Trouvez votre contact](#)



2

Le référent en préfecture **complète une fiche d'instruction avec la collectivité et la transmet à l'ANCT**
(societe.numerique@anct.gouv.fr + référent territorial ANCT)



3

L'ANCT **instruit la demande** et formalise une proposition d'accompagnement, puis **revient vers la préfecture et la collectivité** avec les modalités d'accompagnement, pour validation



Prise en charge



Partielle (33%, 50%, 80%) **ou totale** de l'accompagnement, communiquée par l'ANCT après expression du besoin.
Le pourcentage est établi selon les caractéristiques de la collectivité



Prestataire



L'accompagnement est réalisé par l'un des deux cabinets mandataires du marché d'ingénierie de l'ANCT

